

# Compte rendu de Conseil municipal du 9 juin 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : BOUSSEAU Jean-Pierre (pouvoir V. BERNARDEAU), NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO), RENAUD Eric, TRUDELLE Jacky (pouvoir M. GACIOCH), BENOIST Nadia, AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 12 mai 2016.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
81, Impasse des Grands Ormeaux Sect. ZA 188	Bâti	1 825 m <sup>2</sup>
204, Rue des Coquelicots Sect. 227 ZH 174	Non bâti	876 m <sup>2</sup>
17, avenue de Niort Sect. A 236, 239	Bâti	120 m <sup>2</sup>
35, rue de Limailles Sect. A 234, 235, 236, 484, 486, 487, 488, 489, 490, 515, 517, 530	Bâti	1 037 m <sup>2</sup>
39, rue de la vigne Sect. 097 AB 155	Bâti	1 832 m <sup>2</sup>
781, route nationale Sect. 227 ZK 66	Non bâti	624 m <sup>2</sup>

## **ABSENTEISME : DEMANDE DE RETABLISSEMENT DE L'IAT**

Vu la délibération fixant les modalités d'attribution du régime indemnitaire et notamment les dispositions relatives à l'absentéisme, Monsieur le Maire rapporte la demande présentée par deux agents municipaux sollicitant le rétablissement de leur indemnité d'administration et de technicité, suspendue suite à leur arrêt de travail de plus de 21 jours. Compte tenu des éléments exposés par chacun de ces deux agents, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour une suspension de l'IAT limitée à 1 mois.

## **ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE**

L'entreprise FPS Towers a sollicité la mise à disposition d'un terrain à proximité du château d'eau en vue d'y implanter un équipement destiné à l'installation des antennes de télécommunications. Pour autant, Orange affirme, par courrier du 18 avril dernier, ne pas s'inscrire dans cette démarche et ne pas avoir mandaté cette société. Le conseil souhaite interroger l'opérateur « historique » sur ses intentions au regard des recommandations formulées par les autorités sanitaires de voir ces antennes supprimées des châteaux d'eau. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

## **TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU**

Vu la consultation engagée et après analyse des offres reçues, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise SAUR pour un montant global HT de 77 619,90 €.

## **PLANTATION DE HAIE CHEMIN DU MOULIN**

Vu les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, demandant l'implantation une haie bordant le complexe sportif, la commune peut solliciter une aide financière de la Région dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie. Pour sa part, le syndicat de communes Plaine de Courance (SCPC) accepte d'inscrire cette opération dans son programme de reboisement à titre compensatoire, qui lui a été imposé par les services de l'Etat, et accepte de financer le solde de cette opération. Le conseil approuve à l'unanimité le financement de cette opération.

## **TABLEAUX NUMERIQUES DES ECOLES**

Le syndicat de communes Plaine de Courance a décidé la prise en charge des tableaux numériques interactifs équipant les établissements scolaires et le remboursement de ces équipements aux communes ayant anticipé cet investissement. Le syndicat procèdera donc au remboursement des deux équipements acquis par la commune en 2012 et 2015, pour un montant global de 3 672 €, majoré du reliquat de TVA restant à charge de la commune après déduction du FCTVA, soit 23,73 €.

### **ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL RETRAITE CNRACL DU CDG 79**

Le centre de gestion des Deux-Sèvres propose le renouvellement de la mission optionnelle des retraites CNRACL. Cette aide apportée par le CDG 79 aux collectivités en matière de retraite, moyennant une participation financière doit faire l'objet d'une convention préalable, cette convention ne produisant d'effet pécuniaire que si la collectivité utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans convention préalable. Le conseil municipal décide d'autoriser la signature de cette convention d'adhésion au service optionnel retraite pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2021.

### **CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES OUVRAGES AEP**

La convention de surveillance et d'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable, signée avec l'entreprise SAUR en date du 2 septembre 2011, arrivant à échéance le 2 septembre 2016, le conseil décide de la renouveler pour une durée d'un an, comme mentionné à l'article 3 de ladite convention.

### **RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Dans le cadre du programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux et du dispositif d'éclairage public, ainsi que de la sécurisation des accès aux écoles maternelle et élémentaire, le conseil municipal décide de solliciter 140 000 € auprès du fonds de soutien à l'investissement public local, pour un bouquet de travaux d'un montant global de 182 411 € HT.

### **DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENT DE CREDITS**

Le conseil municipal autorise des virements de crédits au sein de la section d'investissement (du compte 2315 aux comptes 2183, 2188 et 20415) pour un montant global de 62 260,58 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Vente du logement du Cormenier : le local occupé par le club de cyclotourisme ayant été intégré à la vente de la maison (ancien logement d'instituteur), l'association en a été informée et sollicite auprès de la commune une autre salle pour stocker son matériel et organiser ses rencontres. Le conseil accepte de satisfaire cette demande tout en rappelant le principe du partage des locaux mis à disposition des associations.

Appel du 18 juin : la cérémonie cantonale se déroulera à Beauvoir-sur-Niort, à 18h30.

Fête de la musique : la fête de la musique est avancée au samedi 18 juin, à partir de 18h30, avec notamment des démonstrations de danse et trois concerts.

Handball : deux équipes (masculine et féminine) disputeront, à Bressuire, la finale de la coupe des Deux-Sèvres, le samedi 18 juin 2016.

Bibliothèque : rencontre d'auteur avec Paul HERAUD, le 10 juin 2016, à 20h30.

Séance levée à 22h45